



Les Entretiens Eurafricains – Séminaire 2019

Mettre les migrations au cœur de la coopération entre l'UE et l'Afrique

Synthèse de la conférence à Paris, du 3 avril 2019

« Le rôle des diasporas dans le développement endogène de l'Afrique de l'Ouest, dans l'accueil et l'insertion des migrants, dans la formation et l'emploi »



SYNTHESE

Claude FISCHER-HERZOG, directrice d'ASCPE - Les Entretiens Européens & Eurafricains, animatrice des débats ;

Louise Hortense DIBAM, présidente du Conseil consultatif des résidents étrangers grenoblois, chargée des relations internationales à l'école d'ingénieurs Ense3 à Grenoble, représentante de l'ONG SMIC (Solutions aux Migrations Clandestines) au niveau européen ;

Séga GOUNDIAM, universitaire et consultant dans le cadre du programme TOKTEN au Mali (Transfert de connaissance par les expatriés nationaux).

Adam OUMAROU, administrateur du FORIM et président du Conseil des Nigériens de France (CONIF).

Corinne SALINAS, membre de l'équipe du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique Occidentale et le Sahel, de l'Unité Migration et Emploi à la Direction générale DEVCO, Commission européenne.

Cette 2^{ème} conférence¹ s'inscrit dans le cadre du séminaire 2019 de la plateforme UE-Afrique(s) « Mettre les migrations au cœur de la coopération entre l'UE et l'Afrique ». Le prochain rendez-vous est fixé au 22 mai, sur le thème « Centres et périphéries ».

¹ La 1^{ère} conférence du séminaire a eu lieu le 31 01.2019. Compte-rendu et synthèse disponibles sur www.entretiens-europeens.org

L'ensemble des conférences du séminaire déboucheront sur un ensemble de recommandations à l'adresse des institutions nationales et européennes, a précisé **Claude Fischer-Herzog** en ouvrant les travaux, et également sur la publication de *La Lettre des Entretiens Eurafriains en juin* et celle de la revue *Les Cahiers des Entretiens Eurafriains en fin d'année*.

Claude Fischer-Herzog a rappelé les **principales questions en débat pour cette séance** : le rôle des diasporas dans le développement endogène de l'Afrique mais aussi dans leurs pays d'accueil ; leur engagement dans le soutien à la formation et à l'emploi des migrants et des jeunes ; leur capacité à mener des projets et à investir dans leur pays d'origine.

➤ **Les diasporas et les enjeux de la formation**

Les enjeux de la formation et les actions des diasporas à ce sujet ont été abordés par tous les intervenants.

• **Développer des formations courtes et l'apprentissage en Afrique**

Les intervenants ont pointé le problème du **manque de formations intermédiaires en Afrique** : les candidats de niveau Bac+2 et +3 professionnel et technique font défaut sur le marché du travail des pays africains, a souligné **Séga Goundiam**, en appelant les systèmes éducatifs à donner plus d'importance à ces formations, utiles pour le développement de ces pays. Selon lui, l'apprentissage des jeunes aux côtés de techniciens professionnels doit être développé pour remédier à ce problème.

Louise Hortense Dibam a partagé ces propos en évoquant l'action de l'ONG SMIC créée en 2003 au Cameroun. Cette ONG oriente les jeunes vers l'**apprentissage** et a noué des partenariats avec des associations européennes comme *Ingénieurs sans frontières*. Cette ONG française forme par ex. les jeunes aux techniques agricoles. Les partenariats entre acteurs africains et européens sont importants pour permettre aux étudiants africains de venir étudier en Europe et d'obtenir des doubles diplômes, a insisté l'intervenante en prenant l'exemple de l'école d'ingénieurs Ense3 de Grenoble.

• **Impliquer les entreprises**

Les entreprises françaises, en particulier celles implantées en Afrique, peuvent aussi s'impliquer dans la formation des Africains, en France comme dans leur pays d'origine, a avancé Claude Fischer. Elle a précisé qu'ASCPE-Les Entretiens Eurafriains souhaitait ouvrir la possibilité d'**expérimenter la mise en place de formations qualifiantes pour les demandeurs d'asile et migrants déboutés** avec des partenaires comme Eiffage et la Société Générale.

La diaspora nigérienne s'organise pour proposer aux entreprises françaises établies au Niger des compétences issues de ses rangs, a expliqué **Adam Oumarou**.

• **Favoriser les mobilités des jeunes et des enseignants**

Le CONIF travaille aussi sur le projet **Erasmus Plus** avec l'ambassade de France au Niger afin de permettre à des jeunes nigériens de venir étudier en France et de faire des échanges de professeurs nigériens et français. Il a plaidé pour le développement de l'entrepreneuriat auprès des jeunes, qui ont tout intérêt selon lui à s'orienter vers l'économie sociale et solidaire, utile pour les pays africains. Claude Fischer-Herzog a mis l'accent sur l'« **économie populaire** » (un concept qu'elle préfère à « informelle »), un sujet sur lequel les Entretiens Eurafriains ont organisé une conférence à Ouagadougou : il est important de consolider cette économie en la régulant, afin que les travailleurs puissent être assurés socialement et les commerçants puissent sécuriser leurs entreprises.

Séga Goundiam a cité l'exemple du **projet TOKTEN (Transfert de connaissances pour les expatriés nationaux)** mis en place par le PNUD au Mali à la fin des années 1990. Réunissant 618 consultants, le TOKTEN met à la disposition des établissements d'enseignement supérieurs maliens des enseignants issus de la diaspora malienne.

- **Le Fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique et les jeunes**

Corinne Salinas a évoqué les **actions du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique** occidentale et le Sahel visant à renforcer l'offre d'emploi : en assurant des formations courtes et adaptées pour la jeunesse ; en appuyant l'accès à la microfinance et la réalisation de projets d'auto-emploi ; en renforçant le cadre réglementaire de la création d'entreprise. Le Fonds aide aussi les jeunes à intégrer les entreprises africaines et européennes établies dans leur pays. Il les soutient également à travers des programmes d'entrepreneuriat et d'obtention de micro-crédits. Il s'agit d'« *offrir des opportunités aux jeunes et à l'ensemble des populations pour qu'ils aient envie de rester sur place.* » La représentante de la Commission européenne a noté que le Fonds avait financé à hauteur de 10 millions d'euros en 2018 le programme Erasmus Plus qui cible étudiants, enseignants et lycées techniques.

S'il est essentiel de soutenir ceux qui veulent vivre dans leur pays, il faut aussi rappeler que **le droit à la mobilité, énoncé dans plusieurs textes internationaux, est universel**, a insisté **Claude Fischer-Herzog**, et il ne doit pas être réservé à une seule partie de l'humanité.

➤ **Les diasporas et le soutien aux projets et aux investissements**

Le fait est connu : les fonds transférés en Afrique par les diasporas africaines sont bien supérieurs à l'aide publique au développement (APD)².

- **Avancées et obstacles ici et là-bas**

Comme l'a souligné **Séga Goundiam**, **ces transferts élevés doivent être orientés vers des investissements** et non plus être limités à leur rôle de soutien aux familles comme moyens de subsistance immédiate, ou de santé ; ces aides représentant même selon un intervenant un obstacle à l'implication des populations dans l'entrepreneuriat ; selon Séga, nouvelle génération d'expatriés maliens est beaucoup plus ouverte aux projets d'investissement que ne l'étaient leurs parents. La diaspora malienne envoie près de 650 millions d'euros par an au Mali qui reçoit par ailleurs 74 millions d'euros d'APD.

Quels sont les partenaires de la diaspora pour investir ? **Les banques** maliennes comme la BMS ou la BMDA sont intéressées mais pratiquent des taux d'intérêt très élevés. Quant aux banques françaises, elles réclament des contreparties en garantie que les diasporas ne peuvent pas toujours assumer. Pour l'intervenant, les autres voies à explorer sont **le financement participatif**, qui ne concerne que des investissements de modeste envergure, et **le micro-crédit**, qui fonctionne bien.

² Les transferts financiers des diasporas au niveau mondial sont estimés à trois fois le montant de l'aide publique au développement mondiale (429 milliards de dollars en 2016). **Les transferts de fonds de la diaspora africaine vers le continent étaient en 2017 de 65 Md\$** selon un rapport de l'*African Institute for Remittances (AIR)*, alors que l'APD représentait 29 Md\$ sur la même période.

Le code d'investissement au Mali est très favorable aux projets (dégrèvement de taxes, guichet unique, incitations au PPP...), cependant **la corruption** bureaucratique et les **problèmes de gouvernance** freinent les efforts de développement.

Adam Oumarou a insisté sur la nécessité pour la diaspora de pouvoir circuler librement entre l'Europe et l'Afrique pour mener à bien des projets d'investissement car **les problèmes de visas** compliquent énormément les choses. Il a cité l'action du FORIM qui intervient dans la sélection et le soutien de projets d'associations locales africaines financés chacun à hauteur de 15 000 euros par l'AFD. Selon lui, pour encourager les diasporas à investir et les mettre en confiance, **il faut que les pays d'origine créent des cadres légaux incitatifs.**

- **Les interventions du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique**

Corinne Salinas a expliqué **l'appui du Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique aux projets de développement économique** et de création d'emplois. Le fonds finance notamment des « projets à efficacité rapide ». Les ressources allouées sont de l'ordre de 4,2 milliards d'euros (dont 3,7 Mds d'euros proviennent du budget de l'UE) ; la France a contribué à hauteur de 9 millions d'euros à ce fonds. Ces sommes ont été engagées à 87% et contractées à 73%.

Pour **soutenir des projets locaux de développement**, le Fonds intervient principalement à deux niveaux : au niveau des jeunes (amélioration des compétences, aide à l'insertion dans les entreprises, programmes d'entrepreneuriat, accès au micro-crédit,...) ; au niveau de l'amélioration de l'écosystème économique national des pays d'origine. Pour l'heure, sur **une trentaine de projets déposés par les diasporas dans le cadre du Fonds**, quatre ont démarré.

Le Fonds, avec l'appui du FIDA (Fonds international de développement agricole des Nations Unies), va étendre l'opérationnalité de la plateforme de crowdfunding Babyloan Mali, notamment dans la région de Kayes, pour orienter les investissements vers des PME et des microprojets.

- **Les diasporas et la citoyenneté dans les pays d'accueil**

Comme l'a souligné **Adam Oumarou**, pour que les diasporas puissent jouer un rôle constructif « d'amortisseur » dans les migrations, encore faut-il que les migrants venus légalement soient accueillis convenablement. C'est pourquoi les diasporas cherchent à s'engager dans la vie citoyenne comme l'illustre l'exemple du **conseil consultatif des résidents étrangers de Grenoble (CCREG)** présenté par sa présidente, **Louise Hortense Dibam**.

Créé en 1999, ce conseil représente plus de 70 nationalités et permet aux résidents étrangers d'exercer une **citoyenneté participative** au niveau local. Car pour l'intervenante, « **un citoyen est d'abord un habitant qui vit dans la cité** ». Ce conseil travaille sur des thèmes comme le droit de vote et d'éligibilité, la coopération décentralisée et la lutte contre les discriminations. Il favorise ainsi l'intégration des étrangers dans leur pays d'accueil et crée des passerelles avec les pays d'origine. Le **guide « Citoyen(ne)s étranger(e)s, vous avez des droits »** a ainsi été édité en 2017 et traduit en plusieurs langues (consultable sur www.grenoble.fr)

Louise Hortense Dibam a regretté que le **dispositif de votation d'initiative citoyenne**, ouvert aux résidents étrangers et porté par la Ville de Grenoble depuis 2016, ait été annulé par le Tribunal administratif de Grenoble suite à un recours préfectoral. La Ville a fait appel de cette décision. Selon elle, ce dispositif une manière de prendre en compte l'avis des résidents étrangers qui ne peuvent pas voter. Elle a également critiqué le développement des plateformes numériques par les préfetures,

qui rendent la prise de rendez-vous difficile pour les étrangers en raison notamment de créneaux horaires restreints. Résultat, selon elle, ces méthodes bafouent les droits des étrangers et certains retombent dans la clandestinité.

Le conseil grenoblois a fait école et une douzaine d'autres villes françaises ont mis en place des conseils consultatifs de résidents étrangers. Cette instance, selon les termes de sa présidente, « *est en train de construire une forme de multiculturalité et cela passe par la réappropriation des territoires (...) c'est aussi à nous de prendre la place qui nous revient.* »

Catherine Véglio-Boileau, mai 2019

Retrouvez prochainement le compte-rendu intégral réalisé par Yvan Fischer et Awa Fofana sur le site www.entretiens-europeens.org

Les Entretiens Eurafricains – Eurafriclap

4 rue Froidevaux – 75014 – PARIS

Tél. 00 33 (0)6 72 84 13 59 – www.entretiens-europeens.org – www.eurafriclap.com